

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

3 FEVRIER 1998

PREFIGURATION DES RESULTATS

DE L'EXECUTION DU BUDGET
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE 1996
TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 77
DES LOIS SUR LA COMPTABILITE DE L'ETAT
COORDONNEES LE 17 JUILLET 1991(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES FINANCES, DU BUDGET,
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE
L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE(2)
PAR M. **DONFUT**

(1) Voir Doc. n° 4-III (1996-1997), n° 1.

(2) Voir Doc. n° 4-III (1995-1996), n° 2.

La commission ayant décidé, à l'unanimité des 9 membres présents, au cours de sa réunion du 6 janvier 1998, de présenter un rapport commun à l'occasion de l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour les années 1995 et 1996, transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 [Doc. n° 4-III (1995-1996) n° 1 et 4-III (1996-1997) n° 1] et des 153^e et 154^e Cahiers d'observations — 8^e et 9^e Cahiers d'observations adressés par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française [Doc. n° 133 (1996-1997) n° 1 et 199 (1997-1998) n° 1], il y a lieu de se référer au Doc. n° 4-III (1995-1996) n° 2 qui relate l'ensemble des discussions.